

Image not found or type unknown



retraite pour employée frontalier

Par **BBBIJOU**, le **18/05/2012** à **16:49**

Bonjour, j'ai 59 ans, j'habite à la frontière italienne, j'ai travaillé 7 ans en Italie comme secrétaire, j'ai donc cotisé sur l'Italie. Sur mon relevé de situation de retraite ces années travaillées en Italie ne figurent pas. Peut-on faire prendre en compte ces 28 trimestres et les rajouter sur la France? ou faut-il demander un dossier en Italie pour ces années de travail ? Si je ne compte pas ces années de travail, je ne peux pas avoir de retraite avant longtemps ????? par compte si la France compte ces 28 trimestres je pourrais avoir ma retraite à 60 ans ayant commencé à travailler à 18 ans

Dans l'attente d'une réponse,

Meilleures salutations

BBBIJOU

Par **P.M.**, le **18/05/2012** à **22:17**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'[Assurance Retraite...](#)